

Le député de Coast-Chilcotin (M. St-Pierre) a donné la preuve d'un courage qui a fait mon admiration et celle de plusieurs députés lorsque, en matière de souveraineté canadienne dans l'Arctique, il a aiguillonné le gouvernement—et, en fait, il a constitué à lui seul la première ligne d'attaque qui a harcelé ce gouvernement parfois récalcitrant pour l'amener à s'avancer jusqu'à la position qu'il a prise aujourd'hui. Son attitude prouve qu'il se souciait peu des subtilités légales. Il dit que nous devons agir dans ce domaine pour protéger notre souveraineté. Le même homme participe de nouveau au débat et je continue d'admirer son élan, mais je ne suis pas de son avis, tout comme lui ne l'était pas aujourd'hui à l'égard des orateurs précédents et du ministre de la Justice (M. Turner). Je ne partage pas son avis parce que tout en approuvant l'esprit de la mesure législative, dit-il, les problèmes techniques sont si nombreux qu'il ne faudrait pas les étudier. Si nous avons pris cette attitude au sujet de la souveraineté de l'Arctique nous n'en serions pas arrivés au stade actuel et je suis fier de notre attitude. Qu'il y ait imperfections ou pas, que la liberté de parole soit restreinte ou non, et sans même évoquer les autres pays qui ont adopté des mesures législatives semblables, si le Canada avait été le seul à envisager ou à adopter cette mesure, si elle était imparfaite comme on l'a dit et si elle restreignait la liberté de parole dans la mesure suggérée, je l'approuverais quand même au vu et au su de tous.

Je suis fier de vivre dans le pays qui a été le premier à dire à quiconque franchit nos frontières et fait ce qui est interdit par le bill C-3, comme inciter à la haine, aux préjugés raciaux ou religieux ou au génocide, qu'il ne peut agir ainsi dans notre pays et que s'il continue, nous saisirons les presses à imprimer ou le bâtiment servant à la diffusion des écrits pernicioeux et le condamnerons à deux ou trois ans de prison. La loi n'est pas assez sévère.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, depuis deux ou trois jours, j'écoute le débat sur le bill C-3. Au fur et à mesure que les orateurs, avec sincérité, sérieux et conviction, ont exprimé leurs vues sur les principes qui ont inspiré ce bill, mon attitude a changé à plusieurs reprises. Mais je dois dire avec une sincérité, un sérieux et une conviction comparables que si j'ai une raison pour m'opposer au bill C-3, c'est à cause de certaines observations—certaines seulement—

de celui qui m'a précédé, le député de Sudbury (M. Jerome).

Je ne réagis peut-être pas comme mes collègues, mais il me semble que le député a l'habitude de suivre le représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) et de parler de lui en son absence de la Chambre. On pourrait presque le comparer à un enfant qui a chipé des biscuits et tenté d'ouvrir le pot de confitures quand sa mère et son père n'étaient pas dans la cuisine. Il critique toujours quand celui dont il parle a quitté la Chambre. Il m'a poussé, non pas à la haine peut-être, mais à un degré d'émotion qui me répugne fondamentalement au nom de la générosité et d'un bon sentiment irlandais, et je n'aime pas qu'on me pousse dans ce sens. Il n'est pas même ici maintenant et je cesserai donc de parler de lui, sans quoi je serais aussi blâmable que lui. C'est une étrange coïncidence que le député de Sudbury semble toujours suivre l'honorable représentant de Prince Albert qui d'habitude ne se trouve pas à la Chambre à cette heure-ci. Cela est compréhensible car il passe des heures, le soir, à faire des choses que réprouve le député de Sudbury. L'honorable représentant de Prince Albert mérite son repos nocturne et ne devrait pas être exposé aux allusions malveillantes, aux insinuations avancées par le député de Sudbury qui me provoquent, et ceci m'amène au cœur du bill C-3.

Quoi qu'il en soit, le député de Prince Albert (M. Diefenbaker) est capable de se défendre. Une des raisons pour lesquelles le bill C-3 me dérouté, c'est qu'il a été présenté au nom du premier ministre (M. Trudeau), par le ministre de la Justice (M. Turner), dont l'un des titres de gloire est d'avoir déclaré qu'il n'y avait pas à se soucier de ce qui se passe dans les chambres à coucher des Canadiens. Et cependant cette mesure tend à régir l'esprit des gens non seulement dans leur chambre à coucher mais partout où ils se trouvent.

Je conviens avec le député de York-Sud (M. Lewis) que nous ne parlons pas uniquement d'un petit groupe de malades et de déments et qu'il est possible que nombre d'autres Canadiens soient, d'après nos critères, également malades et déments, mais il s'agit toujours de la pensée humaine. J'ai toujours écouté le député de York-Sud avec le plus grand sérieux et je prends plaisir à ses discours qui, à mon avis, sont parmi les plus éloquentes qu'on entende à la Chambre. Toutefois, je ne saurais parler de ce sujet avec sa conviction. Je ne le prétends pas d'ailleurs.